

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 novembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PARCS NATIONAUX

LA CONSULTATION AVEC LES LOCATAIRES À BAIL DANS LES PARCS DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion de nature urgente. Le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a fait publier dans le *Globe and Mail* du samedi 8 novembre 1980 un avis adressé aux locataires à bail de chalets et de maisons dans les parcs nationaux de Yoho, Banff, Jasper, Waterton Lakes, Prince-Albert et Riding Mountain, tous situés dans l'ouest du Canada. On ne peut s'empêcher de voir dans cet avis une autre mesure de harcèlement à l'endroit des Canadiens de l'Ouest usagers de ces parcs; elle vient en effet s'ajouter aux tentatives pour mettre fin arbitrairement aux baux fédéraux en imposant des hausses soudaines et exorbitantes des loyers fonciers allant jusqu'à 1,400 p. 100, ce qui cause de sérieuses difficultés surtout aux pionniers de la région et aux personnes âgées. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le ministre de l'Environnement annonce immédiatement qu'il consultera, comme il s'y était engagé initialement, les locataires à bail de terrains situés dans les parcs nationaux de l'Ouest, afin de fixer une hausse juste et équitable et d'atténuer ainsi le sentiment grandissant d'aliénation que suscitent dans l'Ouest les nombreuses mesures arbitraires du gouvernement du Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

LA TAXE DE VENTE SUR LES FENÊTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que la taxe de vente sur les fenêtres à deux ou trois vitres a été annulée dans le budget de novembre 1978, que le gouvernement a pour objectif d'économiser l'énergie et que, de l'aveu général, l'installation de fenêtres à deux ou trois vitres peut réduire sensiblement la perte de chaleur dans un immeuble, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'abolir à nouveau la taxe de vente sur les fenêtres à deux ou trois vitres.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES POUR AIDER LES HABITANTS DU NORD À FAIRE FACE AUX COÛTS ÉLEVÉS DE L'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiag): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui doivent compter entièrement sur le pétrole comme source d'énergie, paient maintenant plus de \$2 le gallon de mazout dans certaines localités, et qu'aucune disposition du budget ne tente d'atténuer l'effet de la montée en flèche des prix du pétrole sur les habitants du Nord, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper):

Que le gouvernement présente des mesures semblables à celles qui sont actuellement en vigueur dans les provinces de l'Atlantique, afin d'aider les habitants du Nord à faire face à des coûts excessifs pour l'énergie.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LE CONTRÔLE DE LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, il existe apparemment une contradiction fondamentale entre ce que le gouvernement dit et ce qu'il fait dans le domaine de l'investissement étranger. Le commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger vient tout juste d'effectuer un voyage en Allemagne pour encourager les Européens à investir au Canada. Voilà qui est tout à fait contraire à la politique du gouvernement selon laquelle toute demande de la part d'un investisseur étranger devrait faire l'objet d'une étude et d'une vérification rigoureuses. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):